

# CTSD du 31 mars 2020 :

## Carte scolaire, Remplaçants, PsyEN

### Carte scolaire

Suite aux dernières annonces ministérielles et à l'action unitaire de FO et de la FSU, l'examen de la carte scolaire est reporté au 7 avril dans l'attente d'une hypothétique nouvelle dotation.

Ce CTSD a donc été consacré uniquement aux mesures administratives prises par le DASEN pour la prochaine rentrée.

Pour la carte scolaire, notre inquiétude reste cependant entière : le DASEN nous dit que même avec 7 postes en moins, nous sommes dans un taux d'encadrement global très satisfaisant. Mais plus grave, il nous indique que plus on a de contraintes pour ne pas fermer de classes (les 24 en GS/CP/CE1 ou les annonces du ministre sur la nécessité de l'avis du maire en zone rurale), moins on pourra ouvrir et même si on dépasse les indicateurs ! **Continuez donc à nous faire remonter vos dossiers et, de notre côté, nous vous tenons au courant dès que nous avons du nouveau**

### Remplaçants

Le DASEN a demandé leur avis aux autres organisations syndicales sur notre demande faite le 24 mars, qui s'appuyait sur un courrier signé par 20 **BD formation continue, à savoir de leur accorder une bonification de 5 points au mouvement** comme cela est fait pour les ZIL. Les autres organisations nous ont rejoints sur ce point et le DASEN semble y être favorable. Il donnera sa décision lors du prochain CTSD du 7 avril.

Le SNUDI FO est revenu sur l'inégalité de traitement des personnels remplaçants qui n'ont pas pu anticiper le changement de missions et éventuellement participer aux commissions "postes à exigence particulières" (notamment les dispositifs dédoublés).

**Le DASEN s'est engagé à trouver des moyens pour que de nouvelles commissions puissent être programmées et à en informer tous les ZIL, ZIL REP+ et BD formation continue.**

**Bien entendu notre demande reste de report de cette "réforme"** : le DASEN précise simplement que rien n'est figé et que l'on verra l'an prochain s'il y a des ajustements à faire. Malheureusement, on sait très bien que ce sera difficile de revenir en arrière.

**Concernant les ZIL REP+ et donc les collègues qui bénéficient des heures dites de "pondération", nous nourrissons les plus vives inquiétudes dans la mesure où :**

- S'il y a des collègues actuellement ZIL REP+ qui quittent leur poste (mouvement ou retraite), il ne sera remplacé par un TR "ordinaire"
- Le DASEN n'entend pas recruter plus de TR à "spécialisation REP+" comme cela aurait été logique pour compenser les 4 mois où ils seront en remplacement "ordinaire"

Même si le DASEN nous assure qu'ils définiront, dès la rentrée, les TR qui feront office durant toute l'année de TR REP+, cela relève de l'arbitraire de chaque IEN et cela ne garantit en rien que toutes les heures de "pondération" puissent être assurées. De plus, ces pondérations seront regroupées sur les mois de septembre, octobre et à partir de mars ce qui n'est pas conforme à l'esprit de la réglementation qui prône une continuité et une régularité sur l'année.

**Le SNUDI FO va donc continuer à intervenir auprès du DASEN, notamment le 7 avril, pour qu'il reporte son projet de réforme du remplacement. N'hésitez pas à nous faire remonter vos témoignages et remarques afin que nous soyons le plus près possible de vos attentes.**

### **PsyEN**

La modification des circonscriptions a des conséquences en terme de mouvement pour très peu de PsyEN.

Il n'y a pas de mesure de carte scolaire lorsque l'on change l'école de rattachement ou de secteur d'intervention mais seulement lorsque il y a un changement de circonscription.

**Sont donc concernés par une mesure de carte scolaire, les psychologues rattachés aux écoles suivantes :**

- Li Passeroun Sommières qui passe à Nîmes 5
- Gauzy Nîmes qui passe à Nîmes 5

- Capouchiné Nîmes qui passe à Nîmes 1
- L'eau Bouillie Nîmes qui passe à Nîmes 1
- La Placette Nîmes qui passe à Nîmes 2

**Ces 6 collègues seront réunis par la DSDEN en visioconférence cet après-midi ou demain** pour leur indiquer les dispositions qui seront mises en oeuvre pour eux : s'ils expriment le désir de rester sur leur poste, ils y seront réaffectés. Sinon ils bénéficieront de 1500 pts sur un vœu départemental (c'est à dire n'importe où sur le département !)

**La règle sera de 3 PsyEN par circo** (sauf celle du Grau du Roi qui en aura 4 car elle est la plus "grosse" et celle de Vergèze qui ne se consacrera qu'à la gestion de l'ASH et qui n'en aura qu'1).

Le DASEN précise qu'il faudra faire preuve de "solidarité" départementale en fonction des besoins et que des psyEN pourront être amenés à être missionnés sur un autre secteur que le leur ( !!!!)

Pascal Gasquet  
Isabelle Chenou  
Délégués FO au CTSD du Gard

**VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS, ALORS, SYNDIQUEZ- VOUS !**